

TINY BUGS-LITTLE BUGS-BIG BUGS-HOTSHOTS
REGLEMENT INTERIEUR 2023 - 2024

Le présent règlement précise le fonctionnement des Clubs d'anglais pour enfants et adolescents. Il est consultable par tous sur le site web de Federica Virion, www.fvsl.fr. Les parents sont invités à le consulter lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

Toute inscription aux clubs d'anglais vaut acceptation du règlement intérieur.

FONCTIONNEMENT

- Les élèves sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure et ce par respect du professeur et des autres élèves.
- Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. En aucun cas le professeur n'est tenu responsable des enfants avant ou après les cours.
- Seul le professeur est apte à estimer le niveau des élèves.
- Nos cours demandent un suivi, il est donc conseillé de manquer le moins possible.
- Aucun propos ou comportement provocateur ou irrespectueux ne seront tolérés.
- Droit à l'image : pour des raisons de promotion et sauf indication contraire de votre part sur la fiche d'inscription, le professeur se réserve la possibilité de publier des photos prises pendant les cours sur son site web www.fvsl.fr.
- Le professeur se réserve le droit d'exclure à tout moment un élève sans aucun remboursement possible pour les motifs suivants : trouble de l'ordre moral, comportement et agissements entraînant la perturbation des cours, attitudes et gestes déplacés ou équivoques, dégradations des locaux ou du matériel, défaut de paiement.

INSCRIPTIONS et FORFAITS

Modalités d'inscription :

- Si votre enfant est déjà élève vous êtes prioritaire pour les réinscriptions jusqu'au 1er juillet 2023. Après cette date les inscriptions seront ouvertes aux nouveaux élèves.
- Pour toute inscription avant le 4 septembre 2023, merci d'acquitter les frais de support pédagogique d'un montant de 25€ par enfant. Ce chèque ne sera encaissé qu'au mois d'août et ne sera plus remboursable après l'encaissement.

Forfaits :

- Les frais des cours sont payables lors du premier cours de chaque trimestre. Aucun remboursement en cours de trimestre ne pourra être effectué, sauf cas de force majeure (maladie à long terme, déménagement).
- Si une séance est annulée par le professeur, elle sera remplacée ou remboursée.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Dans ce cas, le coût du trimestre est décompté au prorata des cours restants sur le trimestre.
- Cours ponctuel (cours d'essai, cours pour un invité sous réserve de places disponibles et limité à un cours par année scolaire/enfant) : 9€ pour un cours de 45min et 12€ pour un cours de 60min.